

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 26 mars 2025

17. Rapport CM en réponse au postulat PSN (P. Gaspar) « Implémentation d'un système de recyclage des plastiques ménagers du type « Bring plastic back » au sein de notre commune » (C. Ferrier)

Introduction

Dans sa motion déposée le 18 mars 2024, le Parti socialiste demande au Conseil municipal d'inscrire la Commune dans une démarche éco-responsable encourageant le recyclage des plastiques utilisés par ses habitants comme le proposent le Canton et la Confédération.

Le Parti socialiste relève que la majeure partie du contenu de nos sacs rouges se constitue d'emballages plastiques provenant d'aliments emballés.

Pour des raisons d'écologie et de responsabilité, il propose l'intégration de la Commune dans une démarche éco-responsable encourageant le recyclage des plastiques utilisés par ses habitants comme le proposent le canton et la confédération. D'en informer la population, d'organiser des points de vente de sacs de collecte et d'assurer la récolte de sacs plastiques recyclables remplis par nos concitoyens.

Développement

Les communes du Jura bernois, rattachées au centre d'incinération VADEC, évaluent actuellement la meilleure solution de recyclage des plastiques à adopter. Leur objectif est d'harmoniser le système de collecte afin d'optimiser le recyclage, notamment en réduisant les coûts et en rationalisant les transports. Deux options sont envisagées :

- Bring Plastic Back, une solution privée développée par l'entreprise InnoRecycling AG et soutenue par le canton de Berne.
- RecyPac, un système proposé par SwissRecycling, l'association faîtière des organisations de recyclage suisses. Cette solution propose également le recyclage des briques de boisson.

Une décision finale devrait être prise lors de la prochaine séance organisée par VADEC, prévue le 3 avril prochain.

De son côté, la commune de La Neuveville, située en périphérie des vallées du Jura bernois, devra déterminer indépendamment la solution qu'elle adoptera.

Une fois que le Conseil municipal aura analysé les différentes options, il mettra en œuvre la solution la plus adaptée aux besoins de la commune et à sa logistique de gestion des déchets.

CONSEIL MUNICIPAL